

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-337-19924 Promotions.

n° 44-337-19924

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1924

Numéro JO

n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro

30 décembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

sont promus, à compter du 1er janvier 1995 : 1° au grade de sous-patron de 1re classe, après huit ans, les sous-patrons de 1re classe après cinq ans Ali Robled et Mohamed Souelli ; 2° au grade de sous-patron de 1re classe avant cinq ans, le sous-patron de 2° classe après cinq ans, Djibril Haye: 3° au grade de sous- patron de 2e classe avant ci ans , le matelot de 1re classe, après Cinq ans, à Salem Mohamed: 4° au grade de matelot de 2 classe après cinq ans, de matelot de classe, après deux ans, Mahmoud Mohamed: et prennent rang ans le personnel des mécaniciens des boutres et embarcations, institué pa arrêté du 16 octobre 1924, pour compter du 1er janvier 1924, au grade de mécanicien de 4° classe, avant cinq ans, le mécanicien Kader Houssein; pour compter du 1er janvier 1924, ou grade de mécanicien de 3° classe, après huit ans, le mécanicien Moussa Ouarsafa et au grade de mécanicien de 2e classe le mécanicien Abdou Yaya.